

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ISOMEXX

Code de produit : CA2204

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

Mentions de danger	: H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: <b>Prévention:</b> P273 <b>Intervention:</b> P391 <b>Élimination:</b> P501	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulés dispersables (WG)

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
benzoate de méthyle-2-(4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl)	74223-64-6	N; R50-R53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	20 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin  
spécialiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et  
lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (CO<sub>x</sub>).

Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker à une température supérieure à 0°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide, granulés

Couleur : jaune clair

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 9,9, Concentration: 10,00 g/l

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, : donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

supérieure

Pression de vapeur : négligeable

Densité de vapeur relative : non applicable

Densité relative : donnée non disponible

Hydrosolubilité : dispersable

Solubilité dans d'autres solvants : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

Température d'inflammation : donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : non applicable

Viscosité, cinématique : non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

Autres informations : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): 0,38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

### Composants:

**benzoate de méthyle-2-(4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) :**

Facteur M : 1.000

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3077  
IMDG : 3077  
IATA : 3077

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (metsulfuron-methyl)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,  
N.O.S.  
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,  
N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9  
IMDG : 9  
IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en  
tunnels : (E)

IMDG  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

IATA  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR  
Dangereux pour  
l'environnement : non

IMDG  
Polluant marin : oui

IATA  
Dangereux pour  
l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## ISOMEXX

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

---

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrases R

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

#### Texte complet pour phrase H

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



**ISOMEXX**

Version 2.0

Date de révision 06.06.2014

Date d'impression 06.06.2014

---